

HONORAIRES DU COMMISSAIRE PRISEUR
B0547

1906072
GREFFE N°2019J283

ORDONNANCE

NOUS, Monsieur Didier CHABROUTY, Juge au Tribunal de Commerce de Bordeaux,
agissant par délégation du Président du Tribunal,

Assisté du Greffier

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions des articles L 621-4, L622-6 et L641-1 du code du commerce,

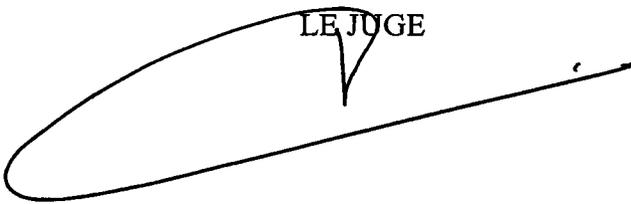
Vu les dispositions de l'article R 622-4 du code du commerce,

ARRETONS à la somme de : **247,00 € TTC** la rémunération de Me Antoine BRISCADIEU
pour ses opérations d'inventaire et de prise du patrimoine de : SARL SOCRAFFE en
Redressement Judiciaire,

Fait à BORDEAUX, le 22/5/19

LE GREFFIER


Edouard FOURNIER
Greffier Associé

LE JUGE


DEMANDE D'ÉVALUATION DE REMUNERATION

Article R.622-4 du Code du Commerce

Antoine BRISCADIEU
Commissaire Priseur Judiciaire
12-14 rue Peyronnet

33800 BORDEAUX

Nos réfs : B0547

Tribunal de Commerce de Bordeaux

N° de Greffe : 2019J547

Décision et Date : Redressement Judiciaire du 06/03/2019

Affaire : SARL SOCRAFFE

Adresse : 26 AVENUE GUSTAVE EIFFEL 33695 MERIGNAC CEDEX

Date de dépôt du Rapport : 14/05/2019

DÉPOSÉ LE :
20 MAI 2019

Je soussigné, Antoine BRISCADIEU, Commissaire Priseur Judiciaire, ai l'honneur de solliciter de Monsieur Didier CHABROUTY, Juge au Tribunal de Commerce de Bordeaux, agissant par délégation du Président du Tribunal, la taxation de ma rémunération et des sommes suivantes :

I – EMOLUMENTS (Hors Taxes) Décret n° 85-382 du 29/03/1985 modifié par décret n° 2016-230 du 26/02/2016 et par l'arrêté ministériel du 28/05/2016

Inventaire (art 9-2 et 22)	(Temps passé, analyse bilan et Immobilisations, recherches clauses de réserve de propriété et biens susceptibles d'être revendiqués)			
		Nombre	Prix Unitaire	Total
	Droits fixes par vacation d'une demi-heure	6	23	138,00
Prisée (art 9-1)				
	Droits proportionnels sur chaque article	Montant	%	Total
	1,5 % de 0 à 1725 € sur	2 825	0,015	42,38
	0,5 % de 1726 à 4600 € sur	675	0,005	3,38
	0,25 % de 4601 à 34500 € sur		0,0025	0,00
	0,10 % au dessus de 34500 € sur		0,001	0,00
	Total des droits proportionnels	3 500		45,76
Dispositions diverses (art 23)				
		Nombre	Prix Unitaire	Total
	Levée d'état service d'immatriculation des véhicules		6,9	0,00
	Levée d'état Greffe du Tribunal			
	Total EMOLUMENTS			183,76

II – FRAIS ENGAGÉS ET DEBOURS (Hors Taxes) (art 1 et 5) Décret n° 85-382 du 29/03/1985 modifié par décret n° 2016-230 du 26/02/2016 et par l'arrêté ministériel du 28/05/2016

		Nombre	Prix Unitaire	Total
Convocations - Confirmations	Photocopies convocations	3	0,15	0,45
	Affranchissement convocations	3	0,54	1,62
	Affranchissement AR convocations		4,34	0,00
Transports, Hébergement, Séjour	Hôtels, SNCF, Avions (voir justificatifs)			0,00
	Indemnités Kilométriques Déplacement	8	0,587	4,70
Dépôts et Envois de l'inventaire	Nombre d'exemplaires (à la page)	24	0,2	4,80
	Reliures	4	1	4,00
	Photographies	1	1,5	1,50
	Affranchissement simple (Dépôt inv.)			0,00
	Envoi de clés		9	0,00
	Dépôt au Greffe	1	5	5,00
Autres Frais et Débours pour l'accomplissement de la mission (précisez lesquels) (Joindre les justificatifs)	Autres Frais sans TVA			0,00
	Frais Autoroute			0,00
	Prestations extérieures			0,00
	Total FRAIS ET DEBOURS			22,07
	TOTAL EMOLUMENTS + FRAIS ET DEBOURS			205,83
	TVA SUR EMOLUMENTS + FRAIS ET DEBOURS (20%)			41,17
	TOTAL FRAIS ET DEBOURS NON SOUMIS A TVA			0,00
	TAXE SOLLICITEE (TOTAL GENERAL TTC)			247,00

Montant certifié exact et sincère,
Fait à Bordeaux, le 14/05/2019

Signature

